

Le 14 mai 2010  
N° 019-2010

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## Pourquoi le SNFOCOS ne signe pas l'accord sur les salaires ?

### SALAIRES

Le Bureau national du SNFOCOS a pris connaissance des dernières propositions de l'employeur en matière de revalorisation des salaires. Comme cela a été annoncé par l'UCANSS en RPN le 27 avril dernier, le COMEX propose une revalorisation de la valeur du point de **0,8 % au 1<sup>er</sup> mai 2010** au lieu des 0,5 % envisagés conformément au cadrage des tutelles. Cette mesure est assortie de l'engagement de garantir **un GVT de 2 %** cette année.

Lors de la RPN du 27 avril, le SNFOCOS -ainsi que les autres organisations syndicales- a demandé que l'employeur s'engage à prendre des mesures de rattrapage pour les salariés qui ont été « oubliés » ces dernières années dans la distribution des points de compétence. Lors de la discussion, le directeur de l'UCANSS a accueilli cette proposition avec un intérêt certain. Or, dans le texte que l'UCANSS a présenté à la signature des organisations syndicales, il n'est plus du tout question d'une telle mesure collective. Dans l'article 2 de ce protocole, il n'est plus question d'une mesure collective de ce type. Au contraire, **il est proposé un examen des situations individuelles au bout de six ans, ce qui revient à remettre en cause les dispositions du protocole d'accord de classification de 2004 qui instituent un tel examen au bout de trois ans !**

A ce niveau et dans un souci de clarification, il est indispensable de rappeler quelques points de repères. Tout le monde s'accorde sur le fait que la mise en œuvre de la classification de 2004 a eu pour conséquence majeure d'instituer l'individualisation de fait des rémunérations. Actuellement, il est impossible de faire correspondre un niveau de rémunération à un quelconque emploi. C'est cet état de fait qui permet à l'employeur comme aux autorités de tutelle d'affirmer sans rire, chiffres à l'appui, que le personnel de l'institution est bien payé voir trop payé alors que l'inflation, au cours du premier trimestre de cette année frôle **1 % !** Ne parlons pas des années précédentes ! Par une telle proposition, l'employeur se positionne clairement sur la doctrine qui est la sienne et donne un signal fort à ce que sera, selon ses vues, la future classification en projet qui ne sera que l'officialisation de **l'individualisation des salaires.**

**Dans cette démarche, les cadres sont tout particulièrement visés et c'est l'existence même de l'encadrement en tant que catégorie qui est en jeu.** Bien sûr, l'employeur, victime de ses contradictions internes, préfère avancer masqué alors que l'adhésion des cadres aux plans de restructuration des réseaux et des suppressions d'organismes qui sont engagés lui est indispensable. Ne revenons pas sur les conséquences en matière de dégradation des conditions de travail !

Faut-il penser que les premières grandes phases de restructurations arrivant à leur terme, les économies de gestion étant en bonne voie, on peut se passer de toute considération envers le personnel et tout particulièrement l'encadrement ? C'est en tout cas ainsi que peut s'interpréter le « signal fort » qui nous est envoyé par l'employeur.

Gino SANDRI  
Secrétaire national

### SOMMAIRE

#### P1

Salaires

#### P2 et 3

Avenir des Ugecam  
ARS - 1<sup>ère</sup> réunion concertation  
Courrier Confédération FO à  
la direction de la Cnavts

#### P4

Mobilisation de FO le 15 juin

#### P5

FO signe l'accord harcèlement  
et violence au travail  
Plan d'austérité du  
Gouvernement



Retrouvez tous  
nos articles sur  
notre site :

[www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)

Bulletin d'information édité  
par le SNFOCOS – Sous le  
N° de Commission Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain POULET, Directeur  
Gérant

---

## Avenir des UGECAM

### Les questions qui se posent

**UGECAM**

Deux rapports préliminaires à l'inscription d'objectifs pour les UGECAM dans les COG 2010 posent un certain nombre de questions qui remettent en cause, non seulement les activités des UGECAM, mais également des éléments qui les rattachent à l'assurance maladie. Quant à la cartographie en réseau, il est fort probable qu'elle se réduise comme « une peau de chagrin » au fil du temps.

1) Structurer l'organisation du Groupe UGECAM et accélérer la recomposition territoriale des UGECAM

L'objectif affiché dans les rapports préalables est de passer de 13 à 11 UGECAM. Or si on se base sur la taille critique à atteindre, on voit bien que cela nous entraîne à l'existence finale de 7 UGECAM.

Nous ne serons pas favorables à une réduction du Groupe à 7 UGECAM pour des raisons :

- sociales : mobilité du personnel au sein de l'organisme,
- stratégiques : incohérence avec la cartographie des Agences Régionales de Santé. Chaque UGECAM aurait pour interlocuteur 2 ou 3 A.R.S. avec le risque de discours divergents sur un certain nombre de points et l'impossibilité d'avoir un EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses) unique ou un C.P.O.M. (contrat pluriannuel d'objectif et de moyens) unique.

Par contre, nous sommes favorables à l'atteinte de cette taille critique (20 établissements) par la reprise d'établissements en secteur privé ou public (mines, armées ...)

Au niveau des sièges, nous ne sommes pas favorables à une « uniformisation » des pratiques (30 à 35 ETP – activités mutualisées ...). Nous préférons laisser à chaque directeur d'UGECAM la latitude nécessaire pour envisager l'organisation la plus efficiente.

Nous sommes contre la construction d'un G.I.E au niveau national qui serait pour nous une porte ouverte à notre sortie de l'assurance maladie.

De même, nous sommes contre la création de « G.C.S. (Groupement de coordination sanitaire ou G.C.S.M.S. (médico social) » au niveau régional.

Enfin, nous sommes contre le recrutement de directeurs d'UGECAM au-delà des directeurs de Caisse qui pour nous, serait synonyme d'une gestion purement comptable et administrative des UGECAM, sans avoir la culture assurance maladie et plus particulièrement les valeurs des UGECAM : « soigner, rééduquer, réinsérer ... la santé sans préjugés ».

1) Supprimer tous les financements directs d'assurance maladie vers les établissements UGECAM pour que ceux-ci ne fassent plus exception ?

Nous réaffirmons notre attachement à l'assurance maladie et, à ce titre, nous revendiquons le maintien du F.N.A., du F.N.G.A. et de l'ensemble des financements dus à tout organisme de sécurité sociale (complémentaire santé, intéressement ...).

2) Normaliser les relations du Groupe UGECAM avec les tutelles

Nous revendiquons la création d'une Fédération des UGECAM qui parlera en son nom propre dans les relations avec les tutelles nationales et régionales.

Nous revendiquons également la représentation des UGECAM dans les groupes de création ou d'actualisation de schémas d'offres de soins.

3) Développer une approche patrimoniale

Nous sommes favorables à l'intégration d'autres structures au sein des UGECAM, à condition que celles-ci intègrent la convention collective Ucanss.

Le rapport de la Cour des comptes de mars 2008 faisait bien apparaître que, malgré le coût de notre convention collective, nous restons globalement moins chers dans le cadre des tarifs de prestations que nous offrons.

1) Développer une approche patrimoniale

Nous sommes favorables à l'intégration d'autres structures au sein des UGECAM, à condition que celles-ci intègrent la convention collective Ucanss.

Le rapport de la Cour des comptes de mars 2008 faisait bien apparaître que, malgré le coût de notre convention collective, nous restons globalement moins chers dans le cadre des tarifs de prestations que nous offrons.

2) Développer les indicateurs de performance et expérimenter une tarification à l'activité lorsqu'elle n'est pas en place

Nous sommes favorables à être des établissements « test » pour la mise en place de la « T2A ». Ces indicateurs ne doivent pas se limiter à des indicateurs financiers, mais intégrer au mieux des indicateurs d'activité, de service rendu et de qualité de prise en charge.



18 mai  
RPN Formation  
Professionnelle

25 mai  
Bureau National

---

### 3) Développer au maximum les approches E.P.R.D. unique et C.P.O.M Médico Sociaux

Nous sommes favorables à un essai de financement global tarifaire/médico social, mais nous sommes opposés à des EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses). ou des C.P.O.M. (contrat pluriannuel d'objectif et de moyens Médico sociaux inter-régions).

En ce qui concerne les marchés publics, nous sommes favorables au passage des marchés immobiliers en C.C.M.O.S.S (Commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale) .sur celui de la C.M.P.E. (Commission des marchés du public) et à la rendre facultative.

#### CONCLUSION

Nous revendiquons l'affichage d'une stratégie claire en terme de cartographie des UGECAM ainsi qu'en terme de champ d'activité à développer dans les secteurs « sanitaire » et médico-social ».

#### **La Section Professionnelle des Etablissements**

##### *ARS, première réunion de la Commission nationale de Concertation*

Le 6 mai dernier, la Commission nationale de Concertation des ARS s'est réunie pour la première fois, sous sa forme transitoire, sous la présidence de Jean-Marie Bertrand. Un certain nombre de points dont la plupart concernent le personnel issu de la Fonction publique ont été abordés. Les réponses seront communiquées prochainement, après étude. Le point le plus important concerne la compétence des inspecteurs du travail dans les agences.

Si chaque agence dispose d'une large autonomie de fonctionnement, le Secrétaire général du ministère souhaite qu'il y ait un cadrage national sur plusieurs protocoles d'accords locaux qu'il faudra négocier rapidement pour transposer les droits existants des personnels transférés. Il s'agit, en priorité, des astreintes et des protocoles électoraux.

Un rapide état des lieux a été présenté. Certaines agences ne sont pas prêtes en matière de locaux ou de transferts de mission et de personnel. L'accent a été mis sur des situations difficiles pour le personnel, ce qui n'est pas sans risques psychosociaux.

Jean-Marie Bertrand estime souhaitable de programmer une réunion mensuelle. La prochaine réunion se tiendra dans la première semaine du mois de juin.

**Gino SANDRI**

Secrétaire national

##### *La Confédération FO interpelle la CNAVTS*

Vous trouverez ci-dessous le courrier adressé au directeur de la CNAVTS le 6 mai dernier :

« Notre attention a été attirée, notamment par notre Syndicat national des cadres des organismes sociaux - SNFOCOS - sur l'exécution du budget de FNGA 2010 des caisses régionales.

En effet, il semblerait que des consignes émanant du Directeur de la Sécurité sociale enjoindraient à la branche vieillesse de produire des efforts» pour limiter le taux d'exécution budgétaire du FNGA 2010, comprenant les reports de crédits éventuels, à 92 %.

Si ces informations étaient confirmées, vous reconnaîtrez qu'il s'agirait là d'un précédent grave qui ne serait pas sans conséquences sur la bonne gestion des organismes de la branche mais aussi bafouerait les délibérations des conseils d'administration de la caisse nationale et des caisses régionales qui ont voté COG, CPG et annexes budgétaires pour 2010, tout comme les avis émis lors des consultations des instances représentatives du personnel.

En dehors du fait qu'une telle performance est hors de portée des caisses régionales, sauf à envisager de recourir à des licenciements, il apparaîtrait indispensable de réviser les objectifs fixés.

En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur le Directeur, nous confirmer ou infirmer les injonctions prêtées au Directeur de la Sécurité sociale et si celles-ci devaient être avérées, nous ne manquerions d'en tirer toutes les conséquences.

En attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée »

**Bernard DEVY**

Secrétaire Confédéral

**AGENCES  
REGIONALES DE  
SANTÉ**

**ASSURANCE  
VIEILLESSE**

---

## Le SNFOCOS dans la mobilisation le 15 Juin 2010

**ACTION  
SYNDICALE**

15 Juin 2010

Manifestation  
Nationale à Paris

Le Snfocos appelle tous ses adhérents à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la réussite de la journée d'action du 15 juin.

La Lettre de la Michodière vous tiendra informés régulièrement des modalités de participation.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration de la Commission Exécutive confédérale

**40 ans c'est déjà trop !  
Appel à une journée de grève interprofessionnelle  
et à une manifestation le 15 juin 2010**

Mandatée à l'unanimité par le Comité Confédéral National de FORCE OUVRIERE, la Commission Exécutive s'est réunie de manière exceptionnelle le 4 mai 2010.

Elle constate que :

- Le gouvernement fait de la question des retraites le dossier prioritaire. La motivation essentielle est de montrer aux institutions financières et à leurs auxiliaires, les agences de notation, que le gouvernement va réduire les dépenses sociales, de la même manière qu'avec la RGPP il réduit les dépenses publiques.

Ce que confirmera la prochaine conférence sur les déficits publics et sociaux.

Parmi les menaces qui pèsent et qui seront confirmées dans les semaines à venir figurent l'allongement de la durée du travail (par report du droit à la retraite à 60 ans et/ou allongement de la durée de cotisation) et la remise en cause du code des pensions pour les fonctionnaires.

- Pour FORCE OUVRIERE, il n'est pas question que les travailleurs fassent les frais, à travers leurs droits sociaux, de la crise provoquée par les intervenants sur les marchés financiers, intervenants qui dictent encore aujourd'hui le comportement des gouvernements dont le gouvernement français.
- L'action commune, nécessaire, suppose un accord sur les revendications et les modalités d'action. Chaque organisation est bien entendu libre de ses positions et il appartient aux travailleurs de se forger leurs convictions.

FORCE OUVRIERE a proposé aux autres organisations un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle franche, public et privé.

Assumant ses prises de position et soulignant que l'avant projet de loi devrait être connu vers la mi-juin, la CE de FORCE OUVRIERE décide d'appeler le 15 juin à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation à PARIS.

Elle demande à toutes ses structures de tout mettre en œuvre pour la réussite de cette initiative et lance un appel en ce sens à l'ensemble des salariés et à leurs organisations.

Pour FORCE OUVRIERE, il s'agit par un renforcement de la mobilisation, de montrer la détermination des salariés.

Adoptée à l'unanimité

Paris, le 4 mai 2010

---

*Force-Ouvrière signe  
l'accord Harcèlement et Violence au travail*

**INFORMATIONS  
CONFEDERALES**

suite

*Accord national  
interprofessionnel  
du 26 mars sur le  
harcèlement et la  
violence au travail*

A l'occasion de sa réunion du 19 avril 2010, le Bureau Confédéral de Force-Ouvrière a décidé de signer l'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

Pour Force-Ouvrière cet accord, après celui de 2008 sur le stress, marque une nouvelle étape pour la prise en compte des risques psychosociaux dans le cadre du contrat collectif de travail.

L'accord met en place une démarche de prévention contre le harcèlement et la violence au travail et complète la démarche engagée avec l'accord sur le stress, en vue de lutter contre les risques psychosociaux en milieu professionnel.

Force-Ouvrière a revendiqué et obtenu pour que soit reconnu dans l'accord un lien avec des situations d'organisation et d'environnement de travail pouvant être à l'origine de harcèlement et de violence.

Force-Ouvrière trouve également satisfaite sa revendication d'un renvoi aux branches professionnelles pour négocier avec les organisations syndicales la concrétisation de l'accord interprofessionnel dans trois domaines :

- ▶ Formation des managers des entreprises ;
- ▶ Mise en place des mesures préventives en cas de réorganisation, restructuration ou changement de périmètre de l'entreprise ;
- ▶ Prise en compte de l'accord dans les TPE/PME.

Paris, le 20 avril 2010

Jean-Marc BILQUEZ  
Secrétaire Confédéral

\*\*\*\*\*

*De la rigueur grecque à l'austérité française (ou l'inverse)*

*Plan d'austérité*

En deux temps, le Premier ministre vient d'annoncer un véritable plan d'austérité par le gel des dépenses de l'Etat.

Son intervention télévisée du 5 mai préparait l'opinion sur les premières mesures de rigueur décidées à l'issue d'un séminaire gouvernemental sur les « déficits publics » le 6 mai.

De fait, dès 2010 et pour les 3 ans à venir, les dépenses de l'Etat vont baisser, y compris celles concernant les aides sociales, les aides à l'emploi, les aides économiques et les interventions publiques dites de relance.

Avec la suppression des emplois publics, ces décisions à l'encontre des actions, des missions et des services publics constituent les premiers ingrédients d'un plat « à la grec » qui sera dévoilé et accentué lors de la « conférence sur les déficits publics » du 20 mai prochain.

Avec de telles décisions, les besoins de la République sociale sont d'autant plus menacés que le gouvernement refuse toujours de s'intéresser aux recettes par la mise en œuvre d'une véritable réforme fiscale.

Pour la cgt-FO, cette rigueur ne se justifie pas et, au contraire, l'intervention publique doit être soutenue et renforcée dans cette période de crise majeure : le remède de cheval risque de tuer le cheval !

De plus, cette première salve de mesures ne vise qu'à donner des gages et « inspirer de la confiance aux marchés », comme l'a indiqué le Premier ministre lui-même.

Il en est de même avec la RGPP et le projet gouvernemental de réforme sur les retraites. Par de telles mesures, la rigueur vise à avancer l'âge de la mort...

Paris, le 7 mai 2010

Pascal PAVAGEAU  
Secrétaire Confédéral